**Conditions pour un traitement au moyen d’un appareil nCPAP ou d’un appareil auto-CPAP si vous avez 16 ans ou plus**

Un examen du sommeil (examen polysomnographique = PSG) démontre un indice d'apnée-hypopnée obstructive (IAHO) ≥ à 15,00/heure.

L'IAHO est le nombre moyen d'apnées obstructives et mixtes + hypopnées obstructives par 60 minutes de sommeil enregistré sous EEG. Pour déterminer cette moyenne, il est tenu compte de la somme du nombre total d'apnées obstructives et mixtes et du nombre total d'hypopnées obstructives (= a) pendant le nombre total de minutes de sommeil enregistré sous EEG (= b).

L'IAHO = (a / b) x 60.

Dans le cas où une adenotonsillectomie a été réalisée chez vous, le résultat de l’adenotonsillectomie pour la respiration nocturne et la saturation en oxygène est évalué après minimum 3 mois et un traitement au moyen d’un appareil nCPAP ou d’un appareil auto-CPAP n’est instauré par après que si les critères concernant l’IAHO sont rencontrés.